

CONCOURS D'ACCÈS À L'INSTITUT RÉGIONAL D'ADMINISTRATION DE LILLE
SESSION 2019-2
RAPPORT DU JURY

Le concours s'est déroulé à l'Institut Régional d'Administration de Lille (IRA) dans d'excellentes conditions. Le jury tient à exprimer ses remerciements à l'équipe de direction de l'IRA qui a mis en place, avec ses équipes, un accueil remarquable, et à Clémentine BRYGO, gestionnaire des concours, qui a grandement contribué à cette organisation, permettant ainsi aux candidats de passer leurs épreuves dans les meilleures conditions et aux membres des jurys de travailler dans la sérénité.

Ce recrutement a été organisé à l'automne dernier suivant les mêmes modalités que les concours précédents. Les nouvelles modalités de recrutement définies par l'arrêté du 28 mars 2019, seront mises en œuvre lors de la prochaine session au printemps 2020.

Les futurs candidats trouveront dans le présent rapport du jury, comme dans les précédents, des constats qui demeurent invariants au cours du temps et qu'ils sauront utilement transposer dans le nouveau cadre de recrutement.

1. Le jury

Comme lors des sessions précédentes les membres des jurys appartiennent à des administrations différentes dans lesquelles les attachés d'administration sont susceptibles d'exercer. De par sa composition il répond aux exigences de parité.

Tous les membres du jury ont participé à une formation permettant d'harmoniser les pratiques d'évaluation et de renforcer la cohérence des approches, afin d'assurer aux candidats une réelle équité de traitement.

2. Les données statistiques

Pour cette deuxième session de l'année 2019, le nombre de postes ouverts était de 82, répartis sur les trois concours, comme lors de la précédente session. Tous les postes ont été pourvus et des listes complémentaires ont été établies.

IRA-Lille	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
Nombre de postes	41	32	9
Nombre d'inscrits (dossiers acceptés)	1034	814	267
Nombre de présents	215	437	84
Nombre d'admissibles	100	100	37
<i>barre d'admissibilité (en points)</i>	<i>66,20</i>	<i>44,84</i>	<i>40,52</i>
Nombre d'admis (liste principale)	41	32	9
<i>barre d'admission (en points)</i>	<i>136,91</i>	<i>98,64</i>	<i>103,76</i>
Nombre de candidats sur la liste complémentaire	2	11	3

Le jury a été étonné du grand nombre d'absents aux épreuves écrites du concours externe. L'une des explications données par les candidats eux-mêmes est relative au calendrier de leur formation initiale et à celui du concours d'entrée et de la formation à l'IRA. Nombre d'étudiants en master 2 ont vu tardivement une incompatibilité entre les impératifs de la validation de leur master et le planning de la formation à l'IRA.

3. LES ÉPREUVES ECRITES

La dématérialisation des copies

Lors de cette session, les jurys ont travaillé, pour la première fois, sur des copies dématérialisées. En effet les copies ont été numérisées et mises à disposition des correcteurs via une plateforme sécurisée. Cette nouvelle modalité de travail a été saluée par l'ensemble des correcteurs, tant par la facilité d'utilisation de l'outil que par la disparition du risque de perte ou de vol de copies. Comme les années précédentes ces copies ont donné lieu à une double correction, l'harmonisation entre les différents binômes de correcteurs se faisant avec une péréquation.

Le concours externe

L'ensemble des observations émises par les jurys précédents restent vraies pour cette session.

Le jury a apprécié la réflexion et le niveau de connaissance des meilleurs candidats. Les meilleures copies sont celles qui présentent à la fois des réponses complètes et des réflexions personnelles sur le sujet, un plan et un raisonnement structurés.

Il a cependant été surpris par l'impréparation d'un trop grand nombre de candidats, qui visiblement ne se sont préparés ni au concours lui-même, ni à l'exercice d'une fonction qu'ils occuperont dans quelques mois.

Les questions à réponses courtes ont souvent fait l'objet d'absence de réponse ou de hors sujets répétés, voire de simple remplissage dénué de toute information utile.

Au-delà de la syntaxe et de la qualité de l'orthographe, la note demande une hauteur de vue et des qualités d'analyse et de synthèse que possèdent les meilleurs. Trop de copies cumulent un manque de hauteur de vue, un manque manifeste de connaissances ou plus simplement une réelle impréparation. Le jury conseille aux candidats d'apprendre à gérer leur temps.

Le total des points des candidats admissibles est compris entre 66,2 et 119,44.

Le concours interne et le troisième concours

Pour ces deux concours les membres du jury ont apprécié la qualité des copies. A l'évidence les candidats se sont bien préparés et les excellentes copies ont été plus nombreuses que les années précédentes. Les candidats non admissibles et proches de la barre d'admissibilité ne doivent pas hésiter à se représenter eu égard à l'excellent niveau des candidats cette année.

Le total des points des candidats admissibles est compris entre 44,84 et 62,20 pour le concours interne et entre 40,52 et 65,76 pour le troisième concours.

4. LES ÉPREUVES d'ADMISSION

Les épreuves de langues vivantes

C'est la dernière session où les langues vivantes sont évaluées. Comme les années précédentes, les candidats ont montré des compétences très hétérogènes.

L'entretien

- Cette épreuve débute par un exposé de cinq minutes. Les meilleurs candidats ont su faire la différence avec une approche personnelle et une réelle projection dans une fonction d'attaché. A l'opposé, d'autres candidats n'ont pas su éviter l'écueil d'une présentation préparée dans les centres de formation, formatée et récitée. Il est regrettable que des candidats n'utilisent pas le temps qui leur est imparti, donnant l'impression d'une épreuve orale pas assez préparée. Le jury rappelle qu'aucun plan type d'exposé n'est préconisé.
- Dans le cas des mises en situation professionnelle, le jury rappelle aux candidats qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse : le jury cherche simplement à vérifier la capacité du candidat à avoir, avant tout, du bon sens, à être pragmatique et à envisager plusieurs solutions. Son ouverture d'esprit, sa capacité de discernement et sa bienveillance dans sa manière d'aborder les situations tout en tenant compte de contraintes diverses (budgétaires, RH...), sont particulièrement recherchées. Le jury cherche à vérifier que le candidat dispose de bons réflexes managériaux, sans qu'il soit expert en la matière.
- Les candidats admis ont su se projeter sur tous les métiers d'attaché d'administration proposés en sortie d'IRA, notamment celui de gestionnaire d'EPL. Ils ont également su démontrer des capacités de raisonnement et d'analyse sur les politiques publiques actuellement menées ; ils ont su argumenter et construire une réflexion à partir des questions posées.
- Les candidats non admis n'ont pas su montrer leur motivation, leur intérêt pour les divers métiers proposés en sortie d'IRA et émettent parfois des souhaits de carrière sur des fonctions très ciblées. Ils n'ont pas suffisamment réfléchi au positionnement d'un cadre de la fonction publique et notamment au rôle d'un manager.

Le concours externe

D'une manière générale, lors de ces entretiens, les candidats ont montré un socle de connaissances très inégal et un intérêt peu marqué pour les questions d'actualité. Le jury a apprécié le fait qu'une grande majorité des candidats du concours externe ait déjà une expérience dans l'administration, soit par le biais de stages, soit parce qu'ils y sont contractuels. Toutefois, trop peu de candidats arrivent à tirer pleinement profit de cette expérience, manquant souvent de prise de recul dans leurs réponses. Le jury regrette que le niveau de connaissances dans les domaines où ils ont eu une expérience professionnelle soit souvent très approximatif pour ne pas dire lacunaire, dénotant un manque de curiosité.

Le jury a constaté une bonne préparation de bon nombre de candidats, notamment ceux qui ont suivi une préparation auprès d'un IPAG.

Le total des points des candidats admis est compris entre 196,4 et 136,91.

Le concours interne et le troisième concours

Les candidats de ces deux concours ont confirmé les excellents résultats de l'écrit. Les candidats admis ont bien préparé ce concours et nombre d'entre eux, motivés, montrent des compétences qui laissent présager une opérationnalité rapide.

Concernant les dossiers RAEP, le jury a relevé des incohérences entre le dossier et le propos de certains candidats. Le jury rappelle que ce dossier est un support à l'entretien et, à ce titre, doit être préparé par le candidat lui-même. Il n'y a aucune valeur ajoutée pour le candidat à ce que ce dossier soit élaboré par une tierce personne ou par un organisme de formation.

Les candidats du troisième concours admis ont montré une diversité de parcours, une motivation et une préparation qu'il convient de souligner.

Le total des points des candidats admis est compris entre 98,64 et 122,50 pour le concours interne et entre 103,76 et 135,46 pour le troisième concours.

Conclusion

Devant les enjeux de transformation de la fonction publique, d'accompagnement nécessaire des agents dans cette période d'évolution des missions, face à l'obligation de rendre un service de qualité aux usagers, l'administration cherche à recruter des cadres intermédiaires solides, conscients de ces enjeux, curieux et ouverts d'esprit.

Ce concours de recrutement à l'IRA se prépare bien au-delà des seules connaissances administratives. Le jury recommande donc au futur candidat :

- De se projeter en tant que futur fonctionnaire cadre A, avec les droits et obligations que cela implique ;
- De s'intéresser à tous les postes offerts à la sortie de l'IRA et d'être capable de se projeter sur les métiers qu'ils recouvrent;
- De se renseigner sur la scolarité offerte à l'IRA.

Les candidats admis sauront, à n'en pas douter, répondre aux enjeux majeurs des évolutions actuelles.

Pour les membres du jury

La présidente,

Simone Christin